

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2026**

Délibération n° 2026-01-005

Date de la convocation : 31 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **15**

Nombre de procurations : **5**

Votes : **20**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le six février deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à MANDON Geneviève
THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc
CROZET Hélène, procuration à RAYMOND Jonathan
LARGERON Olivier, procuration à SEUX Christian
ORIOLO Jessica, procuration à LESCANNE Etienne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260206-2026-01-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Absent excusé :

Secrétaire : SANTIAGO François

**OBJET : AVENANT N°2 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET
L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE ST GENEST MALIFAU**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 5 décembre 1985 par laquelle le Conseil Municipal avait validé la signature d'un bail emphytéotique entre la commune et l'école privée St Joseph de St Genest Malifau pour la location de la cour, du préau et d'un tènement et la délibération du 16 décembre 1989 par laquelle le Conseil Municipal avait modifié la location au seul préau et à la cour.

A la demande du Centre de Gestion Comptable Loire Sud, il est nécessaire de modifier, par voie d'avenant, certains termes du bail du 10 mars 1986 liant la commune à l'Association des Familles de Saint Genest et relatif à la location de la cour et du préau de l'école privée Saint-Joseph. Ces modifications concernent la dénomination du locataire et l'indice de référence pour l'indexation du loyer.

- Le locataire des biens « Association des familles de St Genest » n'a plus lieu d'être. Il est supprimé et remplacé par « l'école privée Saint Joseph » ;
- La redevance doit être indexée sur la valeur moyenne de l'indice de la construction du 3^{ème} trimestre de chaque année établie par l'INSEE.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'avenant n°2 et **AUTORISE** le maire à le signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 février 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
François SANTIAGO